

OL LAND

20 questions que vous vous posez sur le projet...

1/ Pourquoi l'OL veut-il mettre en place ce projet ?

Nous avons pour ambition de rester un grand club européen, mais aussi de devenir un acteur majeur, en France et en Europe, du sport et du divertissement sportif (le « sportainment »), afin de diversifier les recettes du groupe. Nous souhaitons également pouvoir répondre aux exigences de nos spectateurs et supporters en matière de confort et de qualité des prestations qui leur sont proposées.

Pour répondre à ces objectifs, l'OL doit pouvoir se doter d'équipements et d'infrastructures adaptés (décalage entre le classement sportif, où l'OL est au 8^{ème} rang européen, et le classement en termes d'infrastructures, où nous sommes au 66^{ème} rang européen) et en avoir une maîtrise complète. C'est dans ce but qu'est créé OL LAND.

Ces enjeux sont confortés par les conclusions des rapports BESSON et SEGUIN, qui se sont traduites par la candidature de la France à l'organisation de l'EURO 2016, et le vote de la loi du 22 juillet 2009 sur l'intérêt général des enceintes sportives.

2/ Que trouvera-t-on sur le site du projet OL LAND ?

OL LAND couvre une superficie d'environ 50 ha et est composé :

- d'un stade d'une capacité de 60 000 places (contre 40 500 à Gerland aujourd'hui) ;
- d'un certain nombre d'équipements connexes au projet : le centre d'entraînement de l'équipe professionnelle (5 terrains, dont 1 à moitié couvert), les bureaux du siège d'OL Groupe (3 000 m²) dans le stade, un parvis de 50 mètres autour du stade (pour des événements, des animations), 7 000 places de stationnement au total (dont 3 600 sous le parvis sur deux niveaux), la boutique OL Store (1 200 m²) et une salle des trophées.

Ce projet est également constitué de plusieurs équipements de loisirs et de divertissements : 2 hôtels (un 2* et un 3*) et un centre de loisirs. Enfin, des immeubles pour des bureaux (8 000 m²) seront également disponibles.

3/ Quelle sera la fréquentation du site et Le nombre d'événements accueillis ?

Nous attendons plus de 1,5 millions de spectateurs par an (contre 1 million à Gerland pendant la saison 2006/2007). Parallèlement, les activités connexes de divertissements et de loisirs devraient aboutir à une fréquentation annuelle du site d'environ 800 000 personnes, soit un total de 2,3 millions de visiteurs/an sur le site.

Le Grand Stade permettra d'accueillir 35 événements majeurs environ par an (qui se dérouleront principalement le week-end). Outre les matchs de l'OL (environ 26), il pourra accueillir d'autres grandes rencontres sportives telles que les matchs de l'équipe de France de rugby, de football, de la finale de la Coupe UEFA et de la finale de la Champions League (4 ou 5) ainsi que des concerts (4 ou 5).

A ces événements d'envergure pourront s'ajouter un certain nombre d'autres manifestations de moindre ampleur (séminaires d'entreprises, conventions etc. qui pourront réunir entre 50 et 3 000 personnes).

4/ Un Gerland réaménagé ne serait-il pas suffisant ?

Le stade de Gerland est un lieu emblématique de l'histoire de l'Olympique Lyonnais mais il ne permet plus aujourd'hui de répondre aux objectifs de développement du club : sa capacité de 40 500 places (contre 50 000 à 80 000 places pour les stades de clubs européens de renommée comparable à celle de l'Olympique Lyonnais) n'est plus suffisante pour satisfaire la demande du public, tant en termes de places disponibles qu'en termes de confort et de qualité des prestations proposées.

Par ailleurs, Gerland est la propriété de la Ville de Lyon et l'Olympique Lyonnais souhaite être propriétaire de ses équipements afin d'en maîtriser le développement ;

De même, le stade de Gerland est classé monument historique : sa capacité d'accueil ne peut donc être fortement augmentée.

De plus, il est situé sur un emplacement « SEVESO » (Plan de Prévention des Risques instauré par le Préfet) ce qui limite très fortement les possibilités d'évolutions.

Enfin, Gerland est situé sur une zone enclavée, adossée au Rhône, au centre d'un quartier fortement urbanisé, n'est desservi que par une seule ligne de métro et ne dispose que 1 850 places de parking entraînant des difficultés de stationnement dans l'ensemble du quartier.

5/ Combien coûte OL LAND et comment sera t-il financé ?

Le coût global du projet est estimé à 450 M€ pour la globalité des 50 ha. Cet investissement sera réparti selon les différents éléments de programme entre l'Olympique Lyonnais et différents investisseurs privés (hôtels, centre de loisirs...).

Concernant les financements à la charge de l'Olympique Lyonnais, nous ferons appel à diverses sources : les fonds propres du groupe, les ressources disponibles suite à l'introduction en bourse de l'Olympique Lyonnais, le recours à l'emprunt et le naming (contribution d'un partenaire qui voit son nom donné au stade).

6/ Est-il normal que des acteurs publics financent un projet privé ?

Les stades en France sont actuellement des équipements financés par le secteur public, y compris s'il s'agit de stades destinés à accueillir de grandes équipes évoluant au niveau national. Dans le cas présent, il s'agit donc d'un investissement d'Intérêt Général de nature publique qui est financé par le privé. C'est une première en France.

Un tel schéma entre acteurs privés et publics n'est absolument pas spécifique au projet OL LAND. Il est en effet habituel que des acteurs publics contribuent au financement d'opérations d'aménagement de leur territoire afin de faciliter l'implantation de projet notamment privés (ex. pour Lyon : Carré de Soie, Confluence). Concernant le site du Montout, les maîtres d'ouvrages publics auraient donc également contribué et mis en place des opérations d'aménagement avec un autre projet que celui d'OL LAND (ex. : la création d'un centre logistique avait été envisagée sur le site).

Par ailleurs, les infrastructures, programmées avant même l'arrivée du Grand Stade, seront pour partie financées par les différents maîtres d'ouvrage concernés (SYTRAL, Conseil Général, Grand Lyon et Etat) pour un montant estimé entre 152 et 180 M€.

En effet, plusieurs projets d'aménagement (liés au développement de l'est lyonnais) étaient prévus de longue date (Boulevard Urbain Est, contournement de Pusignan, ex-LY6, liaison Les Echets-La Boisse etc.) et ce, indépendamment du projet.

Le projet OL LAND s'inscrit dans un schéma d'aménagement global programmé depuis longtemps, et joue un rôle d'accélérateur d'investissements.

Tout ceci est aujourd'hui reconnu et précisé par l'article 28 de la loi n°2009-888 du 22 juillet 2009 (reconnaissance de l'intérêt général des équipements sportifs et possibilité de financement public pour les équipements et infrastructures publiques nécessaires).

7/ Pourquoi le projet se fait-il sur le site du Montout ?

Le site du Montout répond d'une part à nos principaux critères de choix (mais aussi à ceux de nos partenaires) et, d'autre part, à des objectifs stratégiques pour le développement de l'est lyonnais, dont la population et le nombre d'emplois sont amenés à augmenter de la manière suivante dans les 10 prochaines années (source GRAND LYON) :

TOTAL	existant
	153 500 habitants 91 000 emplois
	évolution
	40 500 habitants nouveaux soit 195 000 au total
	38 500 emplois nouveaux soit 129 000 au total

Ce site a donc été retenu en concertation avec les élus du Grand Lyon et ceux de la commune de Décines.

Les principaux critères pris en compte ont été : la superficie, la proximité de l'agglomération (afin d'offrir un temps d'accès acceptable aux supporters et au grand public), des moyens d'accès cohérents réalisés ou programmés, (tant pour le public de proximité que pour le public plus éloigné), la prise en compte du développement durable et des impacts environnementaux, les exigences réglementaires et d'aménagement.

8/ Pourquoi le choix du site n'a-t-il pas été l'objet d'une concertation ?

Il est inexact de dire que le choix du site s'est fait sans concertation car il a donné lieu à de nombreux échanges avec les collectivités : le site du Montout fait partie des sites qui, à l'Est de l'agglomération lyonnaise, ont une vocation économique inscrite dans les documents de planification, et notamment le schéma directeur de 1992. Ces documents de planification ont précisément été élaborés en concertation avec les acteurs concernés (services de l'Etat, élus des communes, etc.) et sont régulièrement révisés de la même manière. Ils font de plus l'objet d'enquêtes publiques.

De plus, le 21 janvier 2008, puis le 6 juillet 2009, l'arrêt de projet concernant la révision du PLU a été voté à une très forte majorité des 157 élus du Grand Lyon, montrant ainsi le consensus politique existant autour du projet Grand Stade.

9/ Comment peut-on aujourd'hui prendre part à la concertation ?

D'abord, il vous est possible de s'informer sur le projet grâce aux documents disponibles sur le site Internet du projet www.ol-land.fr : dossier de présentation, lettres du projet n°1 et n°2, Liste des 20 questions que vous vous posez, récapitulatif des contributions reçues etc. Ensuite, vous pouvez apporter votre contribution écrite sur le projet, selon des modalités décrites sur le site du projet ol-land.fr : 3 à 5 pages, une contribution en trois points (présentation, perception de la situation et propositions), pas d'anonymat et pas de propos à caractère injurieux ou diffamatoire.

Nous prendrons connaissance de toutes ces contributions et en tirerons des évolutions éventuelles pour le projet.

10/ Quels sont les liens entre OL Land et le projet de centre commercial ?

Il a été question, à plusieurs reprises, de l'installation d'un centre commercial porté par une société privée sur le site des anciennes usines ABB. Ce centre commercial ne fait aujourd'hui pas partie du projet porté par l'OL. Il devra être complémentaire au projet OL LAND. Il sera alors soumis à des procédures spécifiques auxquelles son promoteur devra se conformer.

11/ Comment se fera l'accès au stade ?

Un de nos principaux objectifs était de limiter le nombre de spectateurs qui arriveraient en voiture sur le site du Grand Stade (afin de ne pas augmenter le trafic routier sur la 2 x 2 voies de la Rocade Est) et de privilégier l'accès par les transports en commun (tant pour des raisons de sécurité et de nuisances, que pour des raisons liées à l'environnement).

A partir de cet objectif, un scénario d'accessibilité sur la base d'une fréquentation de 60 000 personnes a été élaboré par le Groupe de Travail ACCESSIBILITE qui a été mis en place sous l'égide de la Préfecture.

Ce scénario, dont le fonctionnement a largement été démontré, élaboré sur la base d'études de cabinets indépendants (TRANSITEC, CETE, mandatés par le GRAND LYON) s'appuie sur :

- un temps de remplissage du stade de 2 heures et d'un temps de 1 heure pour la sortie du stade ;
- un parking sur le site d'une capacité totale de 7 000 places (2,45 personnes par véhicule soit 17 200 personnes), dont 3 600 couvertes réservées à des abonnés ;
- deux parkings relais reliés au stade par des navettes de transports en commun :
 - L'un situé à Meyzieu relié par la liaison tramway LEA et par des navettes avec 4 000 places pouvant accueillir 11 200 personnes (2,8 personnes par voiture) ;
 - Le second situé à EUREXPO, permettant le transfert d'environ 14 170 personnes avec 5 060 places (2,8 personnes par voiture) et également grâce à des navettes circulant en site propre bus.
- la mise en place de navettes de bus à partir de Carré de Soie et/ou Grange-Blanche ;
- un renforcement de la fréquence du tramway T3 (avec un arrêt dans une nouvelle station au Grand Large pour le stade) les soirs de match pour disposer d'un tramway toutes les 1,5 à 2 minutes (contre 7,5 minutes aujourd'hui). Le fonctionnement évitera de dégrader le temps d'attente aux passages à niveaux, comme l'ont démontré et validé les ingénieurs du SYTRAL ;
- la réalisation d'un certain nombre de travaux d'aménagement, notamment routiers, afin de garantir une certaine fluidité de la circulation et une régularité des temps d'accès.

<u>En synthèse :</u>		
Modes de transports	Nombre de personnes	%
Transports en commun directs (LEA)	9 000 personnes	15 %
Transports en commun depuis les deux parkings relais	29 100 personnes	48.5%
Transports en commun supporters adverses via des cars dédiés	3 000 personnes	5%
Modes doux (piétons, vélos)	1 700 personnes	2.80%
Total transports en commun + modes doux	42 800 personnes	71.3%
Transports en voitures particulières (7 000)	17 200 personnes	28.7%

places de parking sur site)		
Total général	60 000 personnes	100%

12/ Combien coûteront ces aménagements aux différents maitres d'ouvrage publics ?

Les opérations d'accompagnement concernant l'accessibilité (pour la plupart programmées avant même l'arrivée du Grand Stade : ex-LY6, BUE, contournement de Pusignan etc.) seront financées par les différents maitres d'ouvrage publics concernés : le SYTRAL pour les aménagements de transport en commun, le Conseil Général, le Grand Lyon et l'Etat pour les différents aménagements routiers.

Au total, le montant des investissements publics affiché (y compris ceux déjà engagés) est estimé entre 150 et 180M€, avec une part minoritaire dédiée à l'OL LAND.

13/ Quelle est la place accordée aux modes de transport non motorisés ?

Selon nos estimations, 1 700 spectateurs se rendront à vélo ou à pied sur le site les soirs des matchs. Ces 1 700 spectateurs disposeront de deux accès :

- un accès au nord qui déboucherait sur l'avenue Jean Jaurès ;
- un accès à l'Est par l'intermédiaire d'une nouvelle passerelle construite au dessus de la rocade Est en provenance de Meyzieu.

L'accès des cyclistes sera notamment rendu possible grâce à la piste cyclable qui longe la ligne de tramway LEA. D'autres mesures favorisant les accès vélos et piétons pourront être étudiées, (mise en place d'un service de locations de vélos, création de cheminements piétons supplémentaires, etc.).

Enfin, nous prévoyons de mettre à disposition un parking 2 roues de 1 000 places, situé sous le parvis.

14/ Comment fera-t-on si les accès routiers ne sont pas prêts pour l'ouverture du stade ?

La construction du stade et les travaux d'aménagement des accès routiers seront réalisés de manière concomitante et devraient, en principe, s'achever dans le même temps. Toutefois, si l'un ou l'autre des accès routiers n'était pas finalisé au moment de l'ouverture du stade, la capacité d'accueil de celui-ci pourrait être réduite temporairement afin de limiter le nombre de spectateurs. Cette capacité sera à nouveau portée à son maximum lorsque les accès seront prêts.

15/ Comment protéger les zones d'habitation proches du stade ?

Nous sommes tout à fait conscients des inquiétudes qui peuvent légitimement voir le jour concernant les éventuelles nuisances liées à la proximité du projet OL LAND. A ce titre, la mise en place de mesures adaptées a été étudiée en fonction des différentes situations recensées notamment lors des rencontres avec les riverains.

Ces mesures de protection peuvent être de nature réglementaire (renforcement de la présence de la police certains soirs par exemple) ou matérielle (mise en place de barrières sur certaines voies d'accès, par exemple à des lotissements). Elles sont notamment évoquées dans le cadre du groupe de travail « Sécurité » mis en place par la préfecture du Rhône ; ces mesures sont étudiées en fonction de chaque situation.

16/ L'OL est-il prêt à financer certaines mesures compensatoires (fermeture de lotissement, etc.) ?

Il n'y a pas de règle en la matière et chaque situation sera examinée par l'OL au cas par cas, en fonction de critères aussi objectifs que possible et du résultat des études menées dans le

cadre du projet. Par ailleurs, il pourra être étudié, à côté d'éventuelles mesures compensatoires, la mise en place d'actions spécifiques permettant, au-delà du seul périmètre du projet, de développer un territoire exemplaire en matière de développement durable.

17/ Comment seront gérés les supporters en cas de « match à risques » ?

Qu'il s'agisse d'un match considéré à risques ou non, les mêmes mesures que celles actuellement en vigueur continueront à s'appliquer : avant le match, les supporters adverses seront escortés en car par les forces de l'ordre à partir d'un lieu extérieur à l'agglomération. Ils arriveront sur le site avant les autres spectateurs. Après le match, ils sortiront après les autres spectateurs et seront à nouveau escortés jusqu'à un point extérieur à l'agglomération.

Par ailleurs, les bus des supporters des équipes adverses seront directement garés près des entrées des tribunes et repartiront dès que les supporters seront sortis du stade, évitant ainsi de rester sur le site après la fin de la manifestation.

18/ Combien d'emplois le projet va-t-il créer sur le site ?

Les premiers emplois créés seront ceux liés aux travaux du projet. La construction du Grand Stade et des différentes composantes d'OL LAND devraient en effet nécessiter l'équivalent de 1 500 emplois (en équivalent temps plein) dans le secteur du bâtiment et des travaux publics. Ces emplois toucheraient tous les types de qualification et tous les secteurs liés au BTP.

Par ailleurs, quant le stade fonctionnera, les stadiers devraient voir leur nombre doubler (400 à 500 aujourd'hui à Gerland et 800 à 1 000 en fonction des matchs avec le projet de Grand Stade). La majorité de ces nouveaux postes devraient être recherchés auprès des populations des communes voisines de Décines, Meyzieu et Chassieu.

De même, les postes liés au déroulement des matchs (hôtesse, serveurs, personnel de vente des boutiques) devraient voir leur nombre aussi doubler pour passer à 800 voire 1000, contre 400 à 500 aujourd'hui à Gerland.

Enfin, nous aurons 800 emplois permanents sur le site (siège de l'OL, bureaux, centre de loisirs, hôtels, restaurants).

19/ Quelles pourraient être les nuisances sonores causées par le site ?

Le site du projet est situé dans une zone bordée par la RD 517 au Nord et la Rocade Est, qui sont considérés comme des axes bruyants. A cet égard, la localisation du stade pourrait constituer un « écran antibruit partiel » pour les habitations situées à l'Ouest du projet, en particulier la commune de Décines.

Dans le même temps, le projet doit veiller à limiter les nuisances sonores supplémentaires qui pourraient être générées par la présence des différentes activités et en particulier celles liées à la présence du public les soirs de match. Le stade sera donc conçu de manière à ce que la plus grande partie du bruit reste à l'intérieur de l'enceinte, tant pour limiter la gêne vis-à-vis des riverains que pour l'ambiance du lieu.

L'aménagement du site a également pris en compte cette exigence en installant, à proximité des zones résidentielles (Parc des Ruffinières par exemple) des éléments peu bruyants (hôtel 3*, centre d'entraînement de l'équipe professionnelle de l'Olympique Lyonnais).

Un dispositif optimisé contre les nuisances sera étudié au travers de prestations assurées par Soberco et le CSTB (Centre Supérieur des Techniques du Bâtiment).

20/ Comment seront traitées les questions de l'eau, de l'énergie et Des déchets ?

Le projet est situé dans le secteur de la nappe phréatique de l'Est lyonnais. Sa réalisation devra donc veiller à préserver la qualité des eaux de cette nappe en limitant l'utilisation de produits d'entretien nocifs. De même, l'aménagement devra respecter au plus près les cycles et le chemin naturel des eaux, afin de garantir leur infiltration dans les meilleures conditions. Par ailleurs, les eaux pluviales donneront lieu à un traitement qui interdira tout rejet dans les réseaux d'assainissement et à une réutilisation maximum, (circuits sanitaires, arrosage sur le site, protection incendie).

Sur le plan des déchets, le fonctionnement d'OL LAND veillera à limiter la production à la source et à optimiser la gestion en mettant en place sur le site un système de tri des déchets.

Concernant l'énergie, l'OL étudie la mise en place d'une stratégie énergétique visant à limiter la consommation d'énergie voire à en produire sur place à partir de panneaux photovoltaïques, et à utiliser les énergies renouvelables.

La définition et la mise en œuvre de cette stratégie reposent tout particulièrement sur la mise en place d'un partenariat unique avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).